



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2006

Le 29 septembre, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 25 septembre 2006, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames VERNET P., BOISSY C., DE NATALE Guy, GHISLAIN G., CANZIANI M., MAURY Y., FRANCOIS P., SALANSON M-C., PICOT M., LOPEZ D'AZEVEDO J., DELCROIX M.

**Absent excusé** : M. J.J. PIONNIER représenté par M. de NATALE Guy

**Secrétaire** : Madame SALANSON Marie-Christine..

#### **Compte-rendu**

Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

#### **Convention sablières de Saint-Sauveur**

Remarques de M. VERNET.

Page 2 article 1 : il conviendrait d'ajouter ... dans les mêmes conditions que les conditions initiales.

Article 4 : coupes de bois. Les propriétaires devront être prévenus suffisamment tôt pour couper leur bois.

Page 3 article 5 : aucun cas ne semble être concerné.

Article 8 : indemnisation des dégâts éventuels.

Page 8 : remise en état des terrains.

Ces remarques étant énoncées pour information, le dernier projet reçu en Mairie ce jour, sera étudié et soumis au conseil lors d'une prochaine réunion.

#### **Zonage Assainissement collectif et non collectif**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales oblige les communes à délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif ainsi que les zones où des mesures doivent être prises pour la gestion des eaux pluviales.

Un projet collectif était prévu au sein du SICTEUCEO mais ce dernier ne serait pas subventionné.

Chaque commune doit élaborer son projet. Monsieur de NATALE expose le projet proposé par TEST INGENIERIE pour la somme de 4 780.41 € TTC. Une subvention de 60 % par l'Agence de l'eau pourrait être accordée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté et demande à l'agence de l'eau le bénéfice d'une subvention pour la mise en œuvre de ce dossier de zonage.

Délibération prise à l'unanimité.

### **Remboursement assurance C15**

Le conseil municipal accepte le remboursement de 272.09 € de Thélem Assurances pour la fracture du barillet de la serrure du citroën C15 appartenant à la commune des Ormes-sur-Voulzie.

### **NBI agents territoriaux**

Monsieur le Maire expose la demande d'un agent concernant le bénéfice de la NBI au titre de la polyvalence de l'emploi ;

Considérant que tous les agents territoriaux des services techniques de la commune remplissent les conditions,

Le conseil municipal décide d'accorder le bénéfice de la NBI aux agents territoriaux des services techniques. (10 points d'indice majoré) à compter du 01/10/2006.

Mme ADOUARD effectuera dorénavant 35 heures hebdomadaires.

Délibération prise par 12 voix POUR, 1 CONTRE

Monsieur GHISLAIN précise qu'à son sens, tous les agents ne méritent pas cette bonification..

### **Taxe d'habitation sur les logements vacants**

Monsieur le Maire présente, pour information, la circulaire du trésor public concernant la fiscalité des logements vacants depuis plus de 5 ans. Celle-ci sera étudiée pour une décision ultérieure.

### **Taxe sur la cession de terrains nus devenus constructibles**

Monsieur le Maire présente, pour information, la circulaire de la direction générale des impôts concernant une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Celle-ci sera étudiée pour une décision ultérieure.

### **Abri bus moulin d'Ocle**

Le conseil municipal autorise l'utilisation de l'abri bus mis en place au Moulin d'Ocle principalement pour les ramassages scolaires.

Délibération prise par 11 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

### **Extension sablières de St Sauveur**

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'extension des sablières de St Sauveur sur le territoire des communes de Grisy et Jaulnes.

Délibération prise à l'unanimité.

### **Ralentisseurs rue du Moulin d'Ocle**

Monsieur de NATALE explique qu'après avis des commissions concernées, la pose de 2 ralentisseurs est prévue, rue du Moulin d'Ocle au niveau des numéros 26 et 27.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Délibération prise par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION.

Mme DELCROIX précise qu'il y a aussi des priorités route de Bray.

### **Rejet station d'épuration**

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier concernant le rejet de la station d'épuration pour information. Actuellement, la commune d'everly est concernée.

### **Maîtrise d'œuvre du contrat rural**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nature des opérations portant sur l'aménagement d'un terrain de loisirs, conformément au dossier de demande de subventions déposé au conseil général et au conseil régional (contrat rural) ainsi que l'aménagement spécifique d'un terrain de football (dossier jeunesse et sports).

Par délibération du 19 mai 2003, le conseil municipal a chargé l'agence d'architecture Olivier RIOTTE et Alain HERAULT, Architectes DPLG, d'élaborer le dossier qui a permis le dépôt des demandes de subventions.

Les deux dossiers de subvention ayant été approuvés, il convient désormais de confirmer la Maîtrise d'Oeuvre de l'opération.

Le montant prévisionnel actualisé des travaux pour l'ensemble de ces opérations étant de 420 000.00 € HT (valeur septembre 2006), l'agence Olivier RIOTTE et Alain HERAULT a présenté une offre de Maîtrise d'œuvre dont le taux d'honoraires de 10.50 % a été négocié et ramené à 10.00 %, soit 42 000.00 € HT (hors mission complémentaire OPC).

Le conseil municipal après en avoir délibéré : APPROUVE la mission de Maîtrise d'œuvre de l'agence d'Architecture Olivier RIOTTE et Alain HERAULT pour un montant de 42 000.00 € HT ;

AUTORISE le Maire à consulter et à signer tous les documents relatifs à la mission de maîtrise d'oeuvre et à ses avenants ultérieurs éventuels.

AUTORISE le Maire à consulter et à signer les conventions des Intervenants extérieurs, dont le coordonnateur Hygiène et Sécurité du chantier et dont le contrôleur technique.

### **Informations générales**

- Travaux commerce : Le plafond sera posé en semaine 39. Peinture (environ 2 semaines). Ravalement en semaine 40. Après finition de la peinture, les travaux de chauffage et d'électricité seront terminés. Fin octobre le local devrait être fonctionnel.
- Mme BOISSY précise que VIVAL ne donne plus signe de vie. PROXI recherche une personne motivée qui devra s'investir financièrement. Si la commune ne trouve pas, PROXI se chargera du recrutement.
- Madame PICOT annonce les manifestations futures :
  - 11 novembre : course cycliste « Père Lapipe ».
  - 10 décembre : repas des anciens

17 décembre : cartes postales (Jardin de la Voulzie)

22 décembre : fête de Noël des enfants de l'École.

- Monsieur le Maire signale qu'il a reçu la nomination officielle de Mme WARIN à la direction de l'école le 18 septembre.
- Remerciements pour les subventions : Prévention routière et Jardins de la Voulzie.
- Informations diverses aux conseillers
- Formation Elus locaux pour le 19/10/2006
- Travaux :
  - Aménagement d'un local pour le COF, sortie sur le terrain face à la Mairie.
  - 2<sup>ème</sup> partie du chauffage de l'église en cours.
  - M. de NATALE explique pourquoi le ru de couture n'est pas nettoyé partout. Le nécessaire sera fait sauf sur les parties privées.
  - Le conseil nomme Mme FRANÇOIS Patricia en remplacement de Madame LOPEZ Jeannine en tant que déléguée au conseil d'école. Délibération prise par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION.
  - Mme FRANÇOIS précise que l'effectif de l'école compte 72 élèves (+3 en attente) et que la rentrée des classes s'est bien passée.
  - Mme FRANÇOIS félicite les 6 jeunes ormois qui ont réussi le brevet des collèges et qui vont recevoir un chèque de 20 € offert par le CCAS des Ormes.
  - M. Yannick MAURY signale que des chemins communaux ont été labourés, les intéressés seront avertis.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H35.